bpifrance
SERVIR L'AVENIR

GARANTIE DES PRESTATIONS DE SERVICES ET DES BIENS IMMATÉRIELS

SÉCURISER LE PAIEMENT AU FUR ET À MESURE DE LA FACTURATION DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES OU DES REDEVANCES PAYABLES AU COMPTANT DES CONTRATS D'EXPORTATION

PME / ETI / GRANDS COMPTES FRANÇAIS EXPORTANT

- tout contrat de prestations de services
- tout contrat de concession valorisant des atouts technologiques

ASSIETTE GARANTIE

Enveloppe de créances définie par l'exportateur

RISQUE COUVERT

Non paiement

CONTRAT COMMERCIAL

Part française ≥ 20 %
ou **Pass Export**

Garantie REVOLVING

ACHETEUR

Privé, public, souverain

TOUS PAYS

sauf exclusion PAC[1]

QUOTITÉ GARANTIE : 95 %

SIMULATEUR DE PRIME[2]

DÉLAI CONSTITUTIF DU SINISTRE

Maximum 3 mois à compter de l'échéance de la créance impayée

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- **Commercial** (carence et/ou insolvabilité)
- **Politiques, catastrophiques et non-transfert**

Contactez votre Direction Régionale Bpifrance ou
Bpifrance.fr

Bpifrance Assurance Export agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État – Document non contractuel – sous réserve de l'étude du dossier – Mai 2019.

[1] PAC : Politique d'Assurance Crédit - www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-credit-a-l-international/Assurance-credit
[2] Lien vers simulateur Bpifrance Assurance Export : bpifrance.fr/MCTP + Notice calcul de prime consultable sur le site internet.